

JA
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-137 du 23 Avril 1985

Chargeant le Camarade Vincent GUEZODJE, Ministre de la Santé Publique; de l'intérim du Camarade André ATCHADE, Ministre du Travail et des Affaires Sociales pour compter du 22 Avril 1985.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 22 Avril 1985, le Camarade Vincent GUEZODJE, Ministre de la Santé Publique, est chargé d'assurer l'intérim du Ministre du Travail et des Affaires Sociales pendant l'absence du Camarade André ATCHADE.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 23 Avril 1985

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6 MTAS-MSP 6
Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-GDE CHANC
3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-